



Ma société en cas de divorce

Par **isabelle07**, le **17/08/2010 à 22:04**

Bonjour, rn rn J'ai créé en juin 2009 ma société EURL (site internet) - Mon mari a renoncé dans les statuts à être associé. rn Je ne dégage aucun revenu ni CA. rn rn Nous sommes marié depuis 2001 sous le régime de la communauté. rn J'ai financé l'entreprise avec l'argent commun rn Il est porté caution sur le prêt que j'ai effectué rn rn 2 associés me proposent d'entrer dans le capital et de partager la gérance rn moi 60% des parts rn 30% pour l'un rn 10% pour l'autre rn pas de salariés rn rn Mon mari est moi allons divorcer. Il n'est pas d'accord pour cela. rn J'ai rencontré l'avocat mais rien n'ai encore acté ou signé rn rn Je souhaiterais savoir ce qu'il va se passer concernant l'avenir de mon entreprise en cas de divorce et quand effectuer les démarches de modifications de statuts et de dépôt de demande de divorce. rn rn Le fait d'étendre les statuts de l'EURL en SARL rend il caduque sa renonciation? rn Le divorce rend il également caduque sa renonciation? rn rn Je vous remercie vivement et vous souhaite une bonne semaine rn rn isabelle